

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du jeudi 15 février 2024

| |
|--------------------------|
| Membres en exercice : 11 |
| Présents : 11 |
| Procurations : 0 |
| Absents : 0 |
| Votants : 11 |

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Beauzelle s'est réuni le **jeudi 15 février 2024, à dix-huit heure dix**, au C.C.A.S., sous la Présidence de Monsieur Patrice Rodrigues, Président.

PRESENTS : Patrice RODRIGUES, Christine WEBER, Géraldine FORCADA, Colette FLORES, Marilyne LACROIX, Marie-Paule ROTH, Claudie BARBANCE, Catherine BAYLONGUE-HONDAA, Jean-Claude BELENGUER, Michel NOTO, Yves DEYCARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Virginie MENAGER.

I. ORDRE DU JOUR

RESSOURCES HUMAINES

1. Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité : création d'un poste d'adjoint administratif territorial contractuel

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

2. Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) du C.C.A.S.

PORTAGE DE REPAS

3. Augmentation du prix du repas

II. PROCES-VERBAL DE SEANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023.

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

III. DELIBERATIONS COMMUNICABLES

RESSOURCES HUMAINES

1. Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité : création d'un poste d'adjoint administratif territorial contractuel

Monsieur Patrice RODRIGUES, Président, indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, auprès de l'accueil du CCAS.

En effet, compte tenu de l'accroissement d'activité au sein de l'accueil du CCAS, l'assistante de direction, qui occupe à ce jour cette fonction, n'a plus la capacité d'organiser son temps de travail entre ses fonctions d'accueil et sa fonction d'assistante de direction. Il est nécessaire aujourd'hui, d'envisager un renfort afin de préserver le temps nécessaire à l'accueil physique et téléphonique des administrés.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit du recrutement d'un adjoint administratif contractuel, rémunéré au 1^{er} échelon à temps non complet, 17 h 50 hebdomadaire, pour une durée de 6 mois renouvelable, en qualité d'agent d'accueil et de secrétariat auprès du CCAS.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité (11 voix) :

DE CREER un emploi non permanent à temps non complet d'un agent chargé d'accueil au grade d'adjoint administratif, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois renouvelable.

DECIDE que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade d'adjoint administratif de catégorie C.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

2. Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) du C.C.A.S.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la ville de Beauzelle a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 applicable à compter du 1er janvier 2024 par délibération n° 2023-08-04 du 19 décembre 2023.

Le référentiel M57 impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature.

Ce règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion du CCAS et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire. En tant que document de référence, il a pour principal objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation des pratiques de gestion. Le règlement assure la permanence des méthodes et la sécurisation des procédures.

Le règlement budgétaire et financier annexé au présent rapport pourra être actualisé en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires et pour tenir compte de la nécessaire adaptation des règles de gestion du CCAS de Beauzelle.

Suite à son exposé, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le règlement budgétaire et financier du Centre Communal d'Action Sociale de Beauzelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité (11 voix) :

D'ADOPTER le règlement budgétaire et financier du Centre Communal d'Action Sociale de Beauzelle annexé à la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PORTAGE DE REPAS

4. Augmentation du prix du repas

Monsieur Patrice RODRIGUES informe l'assemblée que la prestation portage de repas à domicile est facturée actuellement aux bénéficiaires au prix unitaire de 7 €. Il précise que ce tarif est en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2021 (cf. délibération 2021/5-1).

Monsieur le Président propose de fixer le prix unitaire du repas à 7 € 20 à compter du 1^{er} avril 2024 afin de prendre en compte le niveau de l'inflation à hauteur de 3%.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité (11 voix) :

DE FIXER le prix unitaire du repas à 7 € 20 à compter du 1^{er} avril 2024 afin de prendre en compte le niveau de l'inflation à hauteur de 3%.

QUESTIONS DIVERSES

- **Lancement du projet de mutuelle communale**, à destination des beauzellois et du personnel de la Mairie : un appel à candidature va être lancé dès le 16 février, sur le site internet de la Mairie et sur le profil acheteur AWS.

Un cahier des charges doit être respecté, une convention signée pour une période de deux ans renouvelables, durant laquelle les tarifs proposés par la mutuelle ne doivent pas augmenter:

Une permanence de la mutuelle se tiendra au CCAS.

- **Navette senior** : démarrage le 27 février prochain. Validation du nom de la navette : l'Alexandrine, en référence à l'épouse d'Henri Matisse, Alexandrine Parayre, native de Beauzelle.

- **Réunion préparatoire Noël des Aînés 2024** : jeudi 4 avril 2024 à 18h00 au CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50.

La secrétaire de séance,
Virginie MENAGER



Le Président,
Patrice RODRIGUES,

